

MÉMO : FORMATIONS

Le Centre National de formation a mis en place une plateforme qui propose des outils et des documents. Elle sera progressivement enrichie afin de répondre à l'évolution de la Fédération.

Vous pourrez ainsi avoir accès à :

- la formation Vie Fédérale Vie Citoyenne,
- des cours en accès libre pour tous les licenciés,
- des cours en accès réservé aux stagiaires des formations fédérales.



Pour accéder à cette plateforme, cliquez sur le lien suivant : **ACCES PLATEFORME DE FORMATION**



Pour consulter le guide d'utilisation de cette plateforme, cliquez sur le lien suivant :

ACCES AU GUIDE D'UTILISATION



MODULE VIE FEDERALE - VIE CITOYENNE

- Obligatoire pour : arbitres, éducateurs, gestionnaires de table de marque, ainsi que présidents, secrétaires et trésoriers des clubs et comités
- Pas de durée de validité
- Pour accéder à ce module, il vous faut accéder à la plateforme de formation citée ci-dessus

**Prérequis obligatoire pour accéder aux formations
initiateur, éducateur, arbitre, graphiqueur**

Pas obligatoire mais fortement conseillé pour accéder aux
fonctions de dirigeants de clubs (président(e), trésorier(e),
secrétaire

MODULE GRATUIT

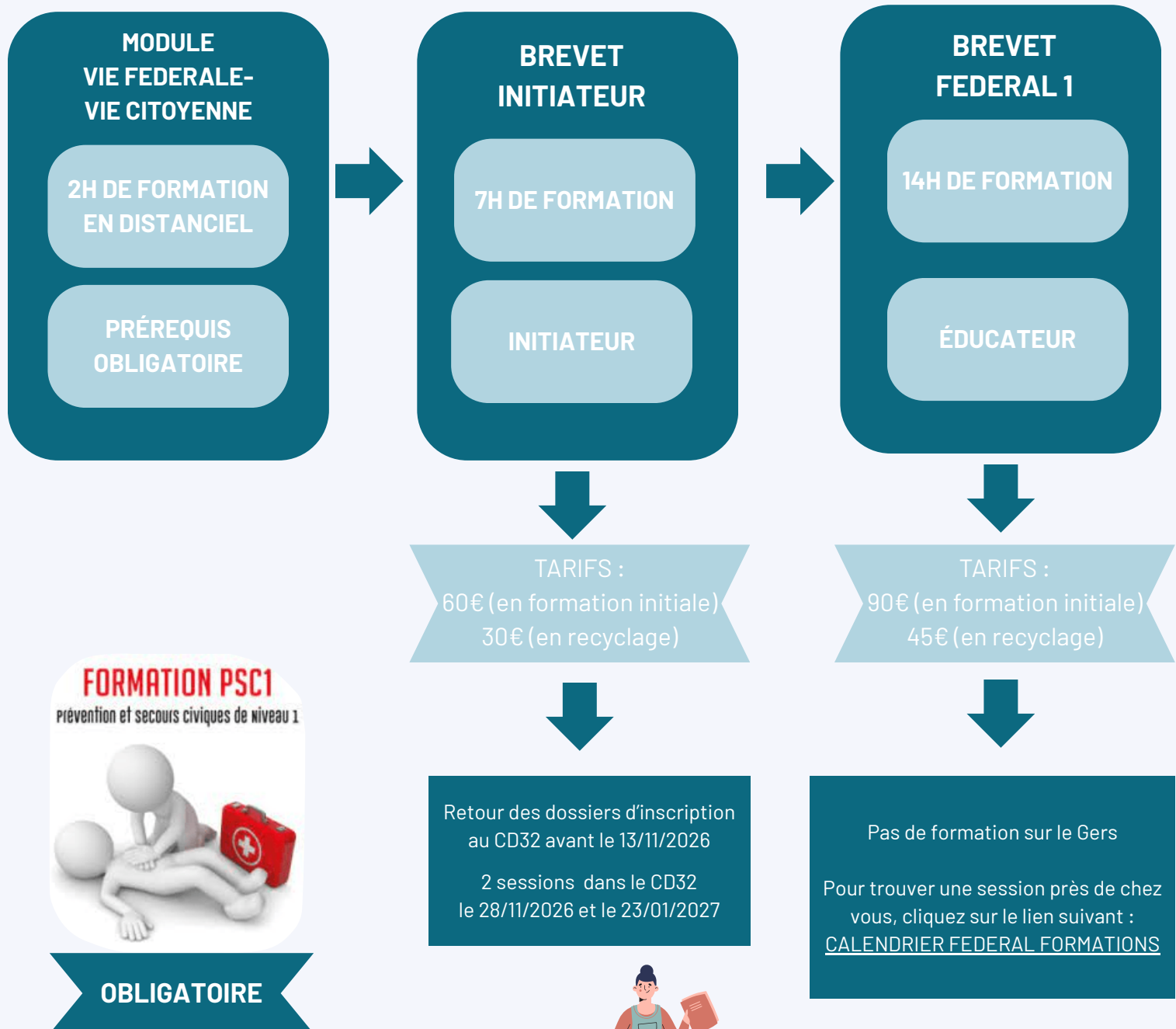
FILIÈRE ÉDUCATEUR

1) Préinscription obligatoire via le lien suivant :

Accès à la plateforme : **modules INITIATEUR & BF1** 

2) Déposer le formulaire d'inscription papier avec les pièces demandées au Comité

- Le module Initiateur est un prérequis pour l'accès au Brevet Fédéral 1
- Si les dates le permettent, il y a possibilité d'enchaîner le module "Initiateur" et le module "BF1" la même année
- Recyclage des diplômes OBLIGATOIRE tous les 5 ans



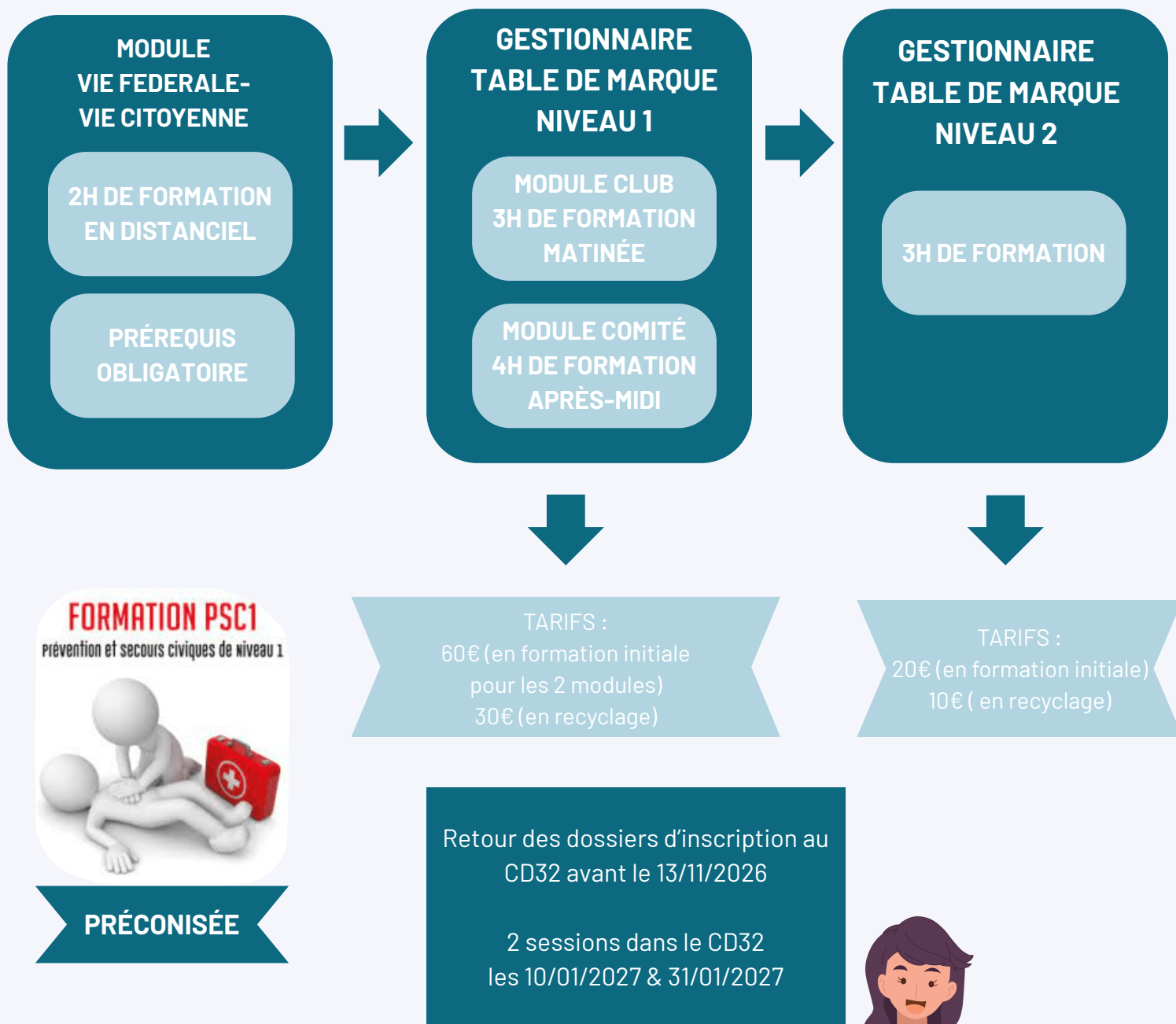
FILIÈRE GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE (GTM)

1) Préinscription obligatoire via le lien suivant :

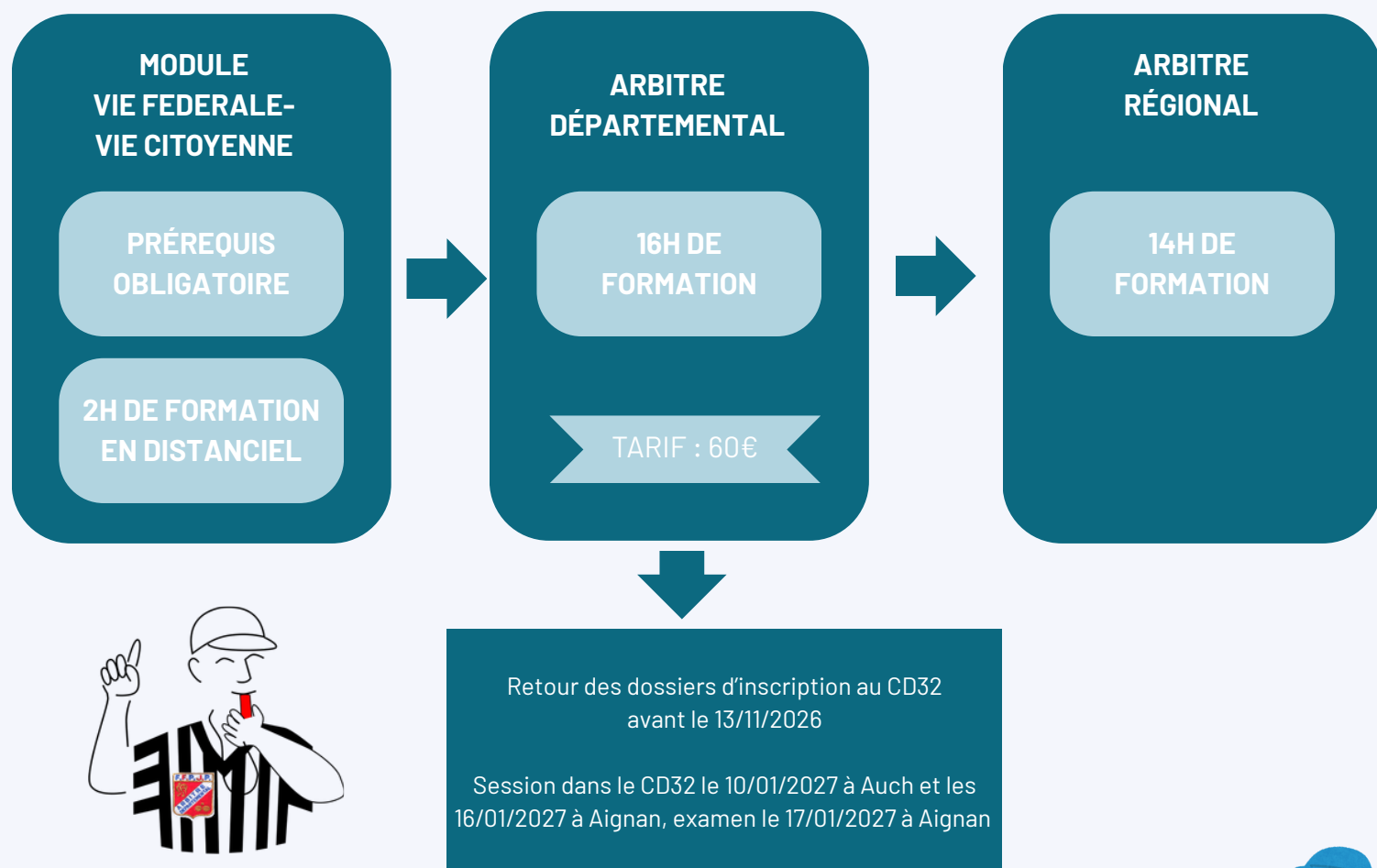
Accès à la plateforme : **GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE** 

2) Déposer le formulaire d'inscription papier avec les pièces demandées au Comité

- Ce diplôme sera obligatoire pour la tenue de graphique à partir de 2028
- Recyclage obligatoire tous les 5 ans pour les 2 niveaux



FILIÈRE ARBITRE



Pour conserver ses prérogatives et être désigné sur une compétition, l'arbitre doit avoir suivi un recyclage annuel.

ARBITRE DÉPARTEMENTAL

- Formation initiale sur 2 jours en amont de la date de l'examen
- A l'issue d'un résultat favorable à l'examen, le candidat devra effectuer 4 journées d'arbitrage obligatoire avant la fin du mois de septembre, accompagné d'un arbitre confirmé.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Comité

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi & jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

09.60.17.78.12

